

The Blockchain Group confirme l'acquisition de 227 BTC pour ~21,2 M€, la détention d'un total de 847 BTC et un 'BTC Yield' de 861,0% depuis le début de l'année

- Réalisation définitive de l'augmentation de capital annoncée le 9 mai 2025 d'un montant global ajusté de ~9,6 M€, permettant l'acquisition de 90 BTC pour un montant de ~8,40 M€
- Réalisation définitive de l'émission obligataire convertible en actions annoncée le 12 mai 2025 d'un montant global de 12,1 M€, permettant l'acquisition de 123 BTC pour un montant de ~11,46 M€
- Réalisation définitive, via sa filiale de droit luxembourgeois détenue à 100% « The Blockchain Group Luxembourg SA », d'une nouvelle émission réservée, sans droits préférentiels de souscription, d'obligations convertibles en actions de The Blockchain Group correspondant à l'exercice du droit de souscription de la totalité des OCA Tranche 2 réservées à l'investisseur stratégique TOBAM, dans le cadre de sa souscription des OCA Tranche 1, d'un montant global de 1,5 M€, permettant l'acquisition de 14 BTC pour un montant de ~1,37 M€
- 'BTC Yield' de 861,0% depuis le début de l'année et de 18,7% depuis le début du trimestre
- 'BTC Gain' de 344,4 BTC depuis le début de l'année et de 115,8 BTC depuis le début du trimestre
- 'BTC € Gain' de ~32,2 M€ depuis le début de l'année et ~10,8 M€ depuis le début du trimestre
- Détention totale par le groupe de 847 BTC pour ~71,7 M€ à ~84 706 € par bitcoin

Puteaux, le 22 mai 2025 : The Blockchain Group (code ISIN : FR0011053636, code mnémorique : ALTBG) (la « Société »), société dont les titres sont admis à la négociation sur Euronext Growth Paris, première Bitcoin Treasury Company en Europe, détenant des filiales spécialisées dans le conseil et le développement en Data Intelligence, IA et technologies décentralisées, confirme la réalisation définitive de l'augmentation de capital annoncée le 9 mai 2025 d'un montant global ajusté de ~9,6 M€, permettant l'acquisition de 90 BTC pour un montant de ~8,40 M€, la réalisation définitive de l'émission obligataire convertible en actions annoncée le 12 mai 2025 d'un montant global de ~12,1 M€, permettant l'acquisition de 123 BTC pour un montant de ~11,46 M€, ainsi que la réalisation définitive, via sa filiale de droit luxembourgeois détenue à 100% « The Blockchain Group Luxembourg SA », d'une émission réservée, sans droits préférentiels de souscription, d'obligations convertibles en actions de The Blockchain Group correspondant à l'exercice du droit de souscription de la totalité des OCA Tranche 2 réservées à l'investisseur stratégique TOBAM, dans le cadre de sa souscription des OCA Tranche 1, d'un montant global de 1,5 M€, permettant l'acquisition de 14 BTC pour un montant de ~1,37 M€. Le groupe atteint depuis le début de l'année un 'BTC Yield' de ~861,0%, un 'BTC Gain' de ~344,4 BTC, et un 'BTC € Gain' de ~32,2 M€. A ce jour, The Blockchain Group et sa filiale The Blockchain Group Luxembourg SA détiennent un total de 847 BTC pour une valeur totale d'acquisition de ~71,7 M€ sur la base d'un prix moyen de ~84 706 € par bitcoin. La Société renforce ainsi sa stratégie d'accumulation de Bitcoin, tout en poursuivant le développement des activités opérationnelles de ses filiales. Comme communiqué le 30 avril 2025, une présentation expliquant la stratégie de Bitcoin Treasury Company de la Société, focalisée sur l'augmentation du nombre de bitcoin par action sur une base totalement diluée dans le temps, est disponible sur son site internet : <https://www.theblockchain-group.com/investor/news-financial-information/>

Réalisation définitive de l'augmentation de capital par placement privé annoncée le 9 mai 2025

Il est rappelé que le Conseil d'administration de la Société a décidé le 7 mai 2025, faisant usage de la délégation de compétence qui lui a été conférée aux termes de sa 3^{ème} résolution adoptée par l'assemblée générale des actionnaires du 21 février 2025, et conformément aux dispositions de l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier, une émission, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, de 9.045.039 actions ordinaires nouvelles de la Société à un prix par action de 1,0932 euro (prime d'émission incluse), correspondant à un montant de total souscription de 9.888.036,63 euros.

Lors de sa réunion du 19 mai 2025, le Conseil d'administration de la Société a constaté la libération d'un montant total de 9.609.270,63€ correspondant à la libération de 8.790.039 actions ordinaires nouvelles et par conséquent la réalisation définitive de l'augmentation de capital décidée le 7 mai 2025 à hauteur des souscriptions effectivement reçues, à savoir :

Investisseurs	Nombre d'actions	Montant (€)
Tobam	3 658 980	3 999 996,94 €
Generali Ambition Solidaire	1 000 000	1 093 200,00 €
Jean-Marie Formigé	2 000 000	2 186 400,00 €
Quadrille Capital - Disruption Fund Master	686 059	749 999,70 €
EFG Bank	1 000 000	1 093 200,00 €
VP Bank	245 000	267 834,00 €
Patrick Zbinden	200 000	218 640,00 €
TOTAL	8 790 039	9 609 270,23 €

A l'issue de cette augmentation de capital, le capital social de la Société s'établit à la somme de 4.086.979,52 euros, divisé en 102.174.488 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,04 € chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

Réalisation définitive de l'émission obligataire convertible en actions de ~12.1 M€ souscrite par l'investisseur stratégique Adam Back ainsi que d'une nouvelle émission obligataire convertible en actions de 1,5 M€ souscrite par l'investisseur stratégique TOBAM

Le 12 mai 2025, la Société annonçait sa décision de réaliser, via sa filiale de droit luxembourgeois détenue à 100% « The Blockchain Group Luxembourg SA », une émission d'obligations convertibles en actions de la Société pour un montant de ~12.1 M€, correspondant à l'exercice du droit de souscription de la totalité des OCA Tranche 2 réservée à l'investisseur stratégique Adam Back.

Les OCA Tranche 2 ainsi émises au profit d'Adam Back permettront à leur titulaire, en cas de conversion, de souscrire à un nombre maximum de 17.176.106 actions ordinaires nouvelles de la Société à un prix de souscription arrondi de 0,707 € par action, soit avec un premium de 30% par rapport au prix de conversion des OCA Tranche 1.

Le 22 mai 2025, la Société annonce également sa décision de réaliser, via sa filiale de droit luxembourgeois détenue à 100% « The Blockchain Group Luxembourg SA », une émission d'obligations convertibles en actions de la Société pour un montant de 1,5 M€, correspondant à l'exercice du droit de souscription de la totalité des OCA Tranche 2 réservée à l'investisseur stratégique TOBAM.

Les OCA Tranche 2 ainsi émises au profit de TOBAM permettront à leur titulaire, en cas de conversion, de souscrire à un nombre maximum de 2.121.041 actions ordinaires nouvelles de la Société à un prix de souscription arrondi de 0,707 € par action, soit avec un premium de 30% par rapport au prix de conversion des OCA Tranche 1.

Les OCA Tranche 2 seront convertibles en actions ordinaires nouvelles de la Société à tout moment pendant la période de conversion, sous réserve que le cours moyen pondéré par les volumes des actions de la Société sur 20 jours de bourse consécutifs atteigne au moins 130% du prix de conversion.

L'opération ne donne pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis à l'approbation de l'AMF conformément aux dispositions de l'article 1er paragraphe 4 et de l'article 3 paragraphe 2 b) du règlement (UE) n°2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, telle que modifié.

La Société confirme ce jour que les OCA Tranche 2 ont été définitivement souscrites dans les proportions suivantes :

Souscripteur	OCA Tranche 2
Adam Back	12 146 942 €
TOBAM	1 500 000 €
TOTAL	13 646 942 €

Les principales caractéristiques de l'émission d'OCA Tranche 2 ont été détaillées dans le communiqué de presse en date du 12 mai 2025.

Incidence des opérations sur la répartition du capital social de la Société

L'incidence de la réalisation définitive de l'augmentation de capital annoncée le 9 mai 2025, de l'émission obligataire convertible en action annoncée le 12 mai 2025 ainsi que de l'émission convertible en action annoncée le 22 mai 2025 sur la répartition du capital social de la Société est la suivante :

Actionnaires	Situation au 22 mai 2025		Base totalement diluée (*)	
	Nombre d'actions	% capital	Nombre d'actions	% capital
Dirigeants	11 899 918	11,65%	14 866 131	6,93%
Fulgur Ventures	-	0,00%	67 744 397	31,58%
Adam Back	3 666 666	3,59%	35 728 729	16,66%
TOBAM	3 658 980	3,58%	7 618 256	3,55%
UTXO Management	-	0,00%	3 713 919	1,73%
Generali Ambition Solidaire	1 000 000	0,98%	1 000 000	0,47%
Jean-Marie Formigé	2 000 000	1,96%	2 000 000	0,93%
Quadrille Capital - Disruption Fund Master	686 059	0,67%	686 059	0,32%
EFG Bank	1 000 000	0,98%	1 000 000	0,47%
VP Bank	245 000	0,24%	245 000	0,11%
Patrick Zbinden	200 000	0,20%	200 000	0,09%
Actions Gratuites	-	0,00%	1 880 000	0,88%
Public & Institutionnel	77 817 865	76,16%	77 817 865	36,28%
TOTAL	102 174 488	100%	214 500 356	100%

(*) Calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 22 mai 2025 en y ajoutant les actions résultant (i) de la conversion de l'intégralité des OCA Tranche 1 et des OCA Tranche 2 émises, et (ii) de l'émission des Actions Gratuites dont l'attribution a été décidée.

Par ailleurs, la Société rappelle l'ajout potentiel d'actions à son capital social résultant (i) de la conversion des BSA 2025-01 émis comme annoncé le 7 avril 2025, ainsi que (ii) des mesures d'ajustement au profit des porteurs d'OCA. La répartition de ces dernières est la suivante :

Actionnaires	Actions pouvant être émises au titre de l'exercice des BSA 2025-01	Actions pouvant être émises au titre des mesures d'ajustement au profit des porteurs d'OCA	Total
Dirigeants	1 699 988	423 744	2 123 732
Fulgur Ventures	0	9 677 771	9 677 771
Adam Back	523 809	2 126 565	2 650 374
TOBAM	0	262 605	262 605
UTXO Management	0	530 559	530 559
Public & Institutionnel	11 116 837	0	11 116 837
TOTAL	13 340 634	13 021 244	26 361 878

Augmentation du nombre de bitcoins détenus par la Société

The Blockchain Group annonce la réalisation définitive de l'acquisition de 90 BTC supplémentaires grâce au produit de la réalisation définitive de l'augmentation de capital annoncée le 9 mai 2025, de 123 BTC supplémentaires grâce au produit de l'émission d'obligations convertibles souscrites par l'investisseur stratégique Adam Back et annoncée le 12 mai 2025, ainsi que de 14 BTC supplémentaires grâce au produit de l'émission d'obligations convertibles souscrites par l'investisseur stratégique TOBAM et annoncée le 22 mai 2025, représentant une acquisition globale de 227 BTC, dans le cadre de l'accélération de sa stratégie de Bitcoin Treasury Company.

Banque Delubac & Cie (PSAN enregistré auprès de l'AMF), a assuré l'exécution de l'acquisition des BTC issus du produit de l'augmentation de capital, et s'est vu confier leur conservation sécurisée via la solution technologique de la société suisse Taurus, un leader mondial dans les infrastructures pour actifs numériques.

Swissquote Bank Europe SA, un prestataire de services d'actifs virtuels (PSAV) enregistré auprès du régulateur Luxembourgeois (CSSF), a assuré l'exécution de l'acquisition des BTC issus du produit de l'émission des obligations convertibles, et s'est vu confier leur conservation sécurisée via la solution technologique de la société suisse Taurus.

Détail des acquisitions de BTC par le groupe :

Date retenue	Nombre de BTC acquis	Coût d'acquisition par BTC	Total des BTC détenus	Coût par BTC détenu	Coût total des BTC détenus	Valeur totale des BTC détenus
22 mai 2025	227	93 518 €	847	84 706 €	71 746 119 €	79 209 857 €
26 mars 2025	580	81 550 €	620	81 480 €	50 517 503 €	50 560 770 €
4 décembre 2024	25	90 511 €	40	80 468 €	3 218 718 €	3 261 985 €
5 novembre 2024	15	63 729 €	15	63 729 €	955 941 €	1 223 244 €

Note : La valeur totale des BTC détenus au 22 mai 2025 est basée sur le coût d'acquisition par BTC de la dernière acquisition en date du présent communiqué.

Atteinte d'un 'BTC Yield' de 861,0% depuis le début de l'année, et de 18,7% depuis le début du trimestre

Le Groupe a atteint un 'BTC Yield' de 861,0% depuis le début de l'année, et de 18,7% depuis le début du trimestre. Les détails sont les suivants :

Depuis le début de l'année :

Date retenue	Total de BTC détenus	Nombre d'actions ordinaires émises	Nombre d'actions sur une base entièrement diluée ¹	BTC (sats) par action sur une base entièrement diluée ²	'BTC Yield' depuis le début de l'année ³	'BTC Gain' depuis le début de l'année	'BTC € Gain' depuis le début de l'année
22 mai 2025	847	102 174 488	214 500 356	394	861,0%	344,4	32 206 732 €
26 mars 2025	620	93 384 449	186 413 170	332	709,8%	283,9	23 152 139 €
4 décembre 2024	40	93 384 449	95 264 449	41	141,2%	21,2	1 916 705 €
5 novembre 2024	15	85 051 121	85 051 121	17			

Depuis le début du trimestre :

Date retenue	Total de BTC détenus	Nombre d'actions ordinaires émises	Nombre d'actions sur une base entièrement diluée ¹	BTC (sats) par action sur une base entièrement diluée ²	'BTC Yield' depuis le début du trimestre ³	'BTC Gain' depuis le début du trimestre	'BTC € Gain' depuis le début du trimestre
22 mai 2025	847	102 174 488	214 500 356	394	18,7%	115,8	10 827 822 €
26 mars 2025	620	93 384 449	186 413 170	332	709,8%	283,9	23 152 139 €
4 décembre 2024	40	93 384 449	95 264 449	41	141,2%	21,2	1 916 705 €
5 novembre 2024	15	85 051 121	85 051 121	17			

(1) Le nombre d'actions sur une base entièrement diluée comprend (i) le nombre total d'actions ordinaires en circulation, incluant les actions émises dans le cadre de la réalisation définitive de l'augmentation de capital annoncée le 9 mai 2025, (ii) les actions qui seraient émises du fait de la conversion de l'intégralité des obligations convertibles en actions de la Société actuellement émises, (iii) les actions attribuées gratuitement.

(2) Le nombre de BTC par action sur une base entièrement diluée est calculé en divisant le nombre total de BTC détenus par le nombre d'actions sur une base entièrement diluée à la fin de chaque période. Le résultat est ensuite exprimé en sats (sats) par action sur une base entièrement diluée, arrondi à l'entier inférieur. Il y a 100 000 000 sats dans 1 BTC. Chaque sat représente 0,00000001 BTC, la plus petite unité de bitcoin.

(3) Le BTC Yield ayant pour objectif d'illustrer la manière dont la Société finance l'acquisition de BTC sur une période donnée, le calcul du nombre d'actions sur une base entièrement diluée n'intègre pas les BSA non exercés, dans la mesure où ceux-ci n'apportent pas de financement à la Société et n'ont aucun impact sur les capitaux propres de la Société tant qu'ils ne sont pas exercés. La Société communiquera ultérieurement sur l'exercice de BSA et l'acquisition de BTC en résultant.

Informations importantes sur les KPIs 'BTC Yield', 'BTC Gain' et 'BTC € Gain'

La Société utilise le 'BTC Yield', le 'BTC Gain' et le 'BTC € Gain' comme indicateurs de suivi de sa stratégie de Bitcoin Treasury Company. Ces indicateurs illustrent la manière dont la Société finance l'acquisition de bitcoin au cours d'une période donnée :

- **'BTC Yield'** : indicateur reflétant l'évolution en pourcentage, au cours d'une période donnée, du rapport entre le total des BTC détenus et le nombre d'actions entièrement diluées en circulation ;
- **'BTC Gain'** : nombre de BTC détenus par la Société au début d'une période multiplié par le 'BTC Yield' pour cette période ; et
- **'BTC € Gain'** : indicateur représentant la valeur en euros du 'BTC Gain' calculé en multipliant le 'BTC Gain' par le coût d'acquisition en euros par BTC de la dernière acquisition de la période applicable. La Société a choisi la dernière acquisition de la période applicable pour déterminer le prix de marché du bitcoin dans le seul but de faciliter ce calcul illustratif.

Ces indicateurs seront communiqués périodiquement par la Société dans le cadre de sa stratégie de Bitcoin Treasury Company, notamment de manière semestrielle et annuelle.

Lorsque la Société utilise ces KPIs, elle prend également en compte les diverses limites de ces outils, notamment le fait qu'ils ne reflètent pas les dettes et autres passifs et créances sur les actifs de la Société, qui seraient de rang supérieur par rapport aux capitaux propres, et que ces indicateurs supposent que toutes les dettes seront refinancées ou, dans le cas des instruments de dette convertible de la Société (ou de ses filiales), convertis en actions ordinaires conformément à leurs conditions respectives.

En outre, le 'BTC Yield' n'est pas, et ne doit pas être compris comme une mesure de performance opérationnelle ou une mesure financière ou de liquidité. En particulier, le 'BTC Yield' n'est pas équivalent au « rendement » dans le contexte financier traditionnel. Il ne s'agit pas d'une mesure du retour sur investissement que les actionnaires de la Société ont pu obtenir historiquement ou peuvent obtenir à l'avenir en acquérant des actions de la Société, ni d'une mesure du revenu généré par les opérations de la Société ou ses détentions de bitcoin, ni d'un retour sur investissement sur ses détentions de bitcoin, ni d'aucune autre mesure financière similaire de la performance de son activité ou de ses actifs. Le 'BTC Gain' et le 'BTC € Gain' ne sont pas, et ne doivent pas être compris comme des mesures de performance opérationnelle ou des mesures financières ou de liquidité. En particulier, le 'BTC Gain' et le 'BTC € Gain' ne sont pas équivalents à un « gain » dans le contexte financier traditionnel. Ils ne sont pas non plus des outils de mesure du retour sur investissement que les actionnaires de la Société ont pu obtenir historiquement ou peuvent obtenir à l'avenir en acquérant des actions de la Société, ou des mesures du revenu généré par les opérations de la Société ou ses détentions de bitcoin, le retour sur investissement sur ses détentions de Bitcoin, ou toute autre mesure financière similaire de la performance de son activité ou de ses actifs. Il convient également de souligner que le 'BTC € Gain' ne représente pas un gain de la juste valeur (*fair value*) des détentions de Bitcoin de la Société, et que le 'BTC € Gain' peut être positif pendant les périodes où la Société a subi une baisse de la juste valeur de ses détentions de bitcoin.

Le cours des actions ordinaires de la Société dépend de nombreux facteurs autres que la quantité de bitcoins que la Société détient et du nombre d'actions émises ou à émettre ; par conséquent, la valeur de marché des actions de la Société peut se négocier avec une décote ou une prime par rapport à la valeur de marché des bitcoins que la Société détient. Ni le 'BTC Yield', ni le 'BTC Gain' ni le 'BTC € Gain' ne sont indicatifs ou prédictifs du cours des titres de la Société.

Il est rappelé que ces KPIs ont une finalité précise, et sont utilisés par la Société pour déterminer l'utilisation qui est faite des capitaux propres, pour ce qui concerne sa détention de bitcoin uniquement.

La capacité de la Société à atteindre un 'BTC Yield', un 'BTC Gain' et un 'BTC € Gain' donnés peut dépendre d'une variété de facteurs, y compris sa capacité à générer des profits supérieurs à ses charges fixes et autres dépenses, ainsi que des facteurs hors de son contrôle, tels que le prix du bitcoin, l'exigibilité de ses dettes et sa capacité à se financer à des conditions favorables. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

La présentation de ces KPIs n'implique aucune déclaration d'intention par la Société de verser des dividendes à ses actionnaires à l'avenir. La détention d'actions de la Société n'équivaut pas un droit de propriété directe des bitcoins détenus par la Société. Les investisseurs sont invités à consulter les états financiers et autres informations fournies par la Société. Les KPIs précités sont uniquement destinés à compléter les autres indicateurs de la Société pour ceux qui comprennent leur objectif et leurs limites, et non à remplacer l'analyse financière traditionnelle.

Facteurs de risques

La Société rappelle que les facteurs de risques relatifs à la Société et à son activité, sont détaillés dans son rapport financier annuel 2024, lequel est disponible sans frais sur le site internet de la Société (www.theblockchain-group.com/investor/news-financial-information/). La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de la Société.

* * *

A propos de The Blockchain Group (ALTBG)

The Blockchain Group est une Bitcoin Treasury Company cotée sur Euronext Growth Paris, spécialisée dans le conseil et développement en Data Intelligence, IA et technologies décentralisées.

EURONEXT Growth Paris
Code Mnémonique : ALTBG
ISIN : FR0011053636
Reuters : ALTBG.PA
Bloomberg : ALTBG.FP

Contact :

communication@theblockchain-group.com

Contacts - Actus Finance & Communication

Relations Investisseurs

Mathieu Calleux

tbg@actus.fr

Relations presse

Anne-Charlotte Dudicourt

acdudicourt@actus.fr – 06 24 03 26 52

Céline Bruggeman

cbruggeman@actus.fr - 06 87 52 71 99

Tous les communiqués de presse The Blockchain Group sont disponibles sur [Financial information - The Blockchain Group](#).

Pour recevoir gratuitement tous les communiqués de presse, inscrivez-vous sur [Actusnews](#)

Avertissement

Le présent communiqué de presse ne constitue ni une offre de vente, ni une sollicitation d'offre d'achat de titres dans une quelconque juridiction, et ne pourra être considéré comme une offre, une sollicitation ou une vente dans une quelconque juridiction au sein de laquelle toute offre, sollicitation ou vente serait illégale avant un enregistrement ou une certification conformément à la réglementation locale.